

**PROCES-VERBAL  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 29 MARS 2007**

Le 29 mars 2007 à 20 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude ORIOL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/03/2007

Etaient présents: M. Jean-Claude ORIOL Maire, MM Alain DAUTHEVILLE, Robert BOSSY, Mme Martine OLLIVIER Adjoints au Maire, Mme Karine FURMINIEUX (absente jusqu'à 21h00), MM Claude MICAL Laurent MONTAGNON, Jean ROCHE, Christian ROURE, Bernard SEUX Guy THOUÉZ Conseillers Municipaux.

Pouvoir de : Mme Martine LECHENARD à Mme Martine OLLIVIER  
M. Gérard CORDIER à M. Robert BOSSY

Excusé :

Absents :

M. Claude MICAL a été élu secrétaire de séance.

**Lecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 14 mars 2007** et signature du registre des délibérations.

**- Vote des taux des quatre taxes directes locales pour l'exercice 2007 :**

**Monsieur le Maire présente une étude sur les différentes évolutions possible des taux et les gains financiers en résultant.** A l'unanimité, le conseil décide d'augmenter la Taxe d'Habitation de 2 %, la Taxe Foncière (Bâti) de 2 % et la Taxe Professionnelle de 2 % et de laisser la Taxe Foncière (Non Bâti) au même taux.

* Taxe d'habitation :	6.13 %
* Foncier bâti :	11.78 %
* Foncier non-bâti :	68.32 %
* Taxe professionnelle :	9.64 %

**- Vote du budget primitif 2007 :**

**BUDGET COMMUNAL :**

FONCTIONNEMENT : Dépenses et Recettes :	459 817.00 €
INVESTISSEMENT : Dépenses et Recettes :	714 238.26 €

**ASSAINISSEMENT :**

FONCTIONNEMENT : Dépenses et Recettes :	75 880.00 €
INVESTISSEMENT : Dépenses et Recettes :	182 722.00 €

**LOCAUX COMMERCIAUX :**

FONCTIONNEMENT : Dépenses et Recettes :	20 000.00 €
INVESTISSEMENT : Dépenses et Recettes :	20 357.00 €

Approbation à l'unanimité pour le budget COMMUNAL - ASSAINISSEMENT - LOCAUX COMMERCIAUX.

Pour faire suite à la demande de l'école publique et après analyse de l'impact financier, la prolongation de l'emploi d'assistance aux maternelles est acceptée à l'unanimité.

- **Demande de subvention pour création d'un local pour les jeux de boules** : délibération est prise à l'unanimité pour solliciter auprès du Conseil Général l'aide maximum pour financer le projet de local pour les jeux de boules.

- **Demande de subvention pour création d'un local pour l'école publique** : délibération est prise à l'unanimité pour solliciter auprès du Conseil Général l'aide maximum pour financer le projet de local pour l'école publique.
- **Demande de subvention pour extension du vestiaire de foot et travaux d'arrosage au stade de Morel**: délibération est prise à l'unanimité pour solliciter auprès du Conseil Général l'aide maximum pour financer le projet d'extension du vestiaire de foot et travaux d'arrosage au stade de Morel.
- **Transmission des données informatiques des consommations d'électricité des communes** : délibération est prise à l'unanimité pour autoriser le Maire à permettre au SDE07 de demander au fournisseur d'énergie et de détenir les informations relatives aux données de comptages et les éléments de facturation du patrimoine de la commune de Saint Cyr et l'autoriser à compléter et à signer l'attestation de transmission d'information d'EDF au SDE07
- **Modification des statuts CCBA** : délibération est prise à l'unanimité pour approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes du Bassin d'Annonay pour supprimer le paragraphe 3-3 qui est inutile et qui de plus provoque l'obligation de modifier les statuts chaque fois que le nombre de délégués par commune varie.

#### **Urbanisme :**

##### **Déclaration de travaux**

- REVOL Christophe – Combe grand – Elévation du toit + ouvertures : avis favorable
- REBOULET Jean – 24 rue de la Chaux – ravalement de façade + création d'une ouverture : avis favorable.

##### **Certificat d'Urbanisme**

- CELLARIER Raymond - Morel

#### **QUESTIONS DIVERSES**

- **Salle des Mûriers** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une demande de location de la salle des Mûriers pour une foire bio, le conseil émet un avis favorable à cette demande sous réserve de renseignements complémentaires. Rendez-vous sera pris avec les organisateurs.
- **Association Etape** : Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de l'Assemblée Générale de l'association Etape mardi 3 avril 2007.
- **Local primeur** : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier de M. et Mme Philippe GONNARD informant de leur cessation d'activité. Ils souhaitent mettre fin à leur bail de location le 30 juin 2007.
- **Boulangerie** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'arrêt d'activité de M. Vincent SOMMA le 30 avril 2007 et de la reprise d'activité boulangerie/ pâtisserie par M. et Mme CHALEAT à partir du 2 mai 2007.
- **Saint-Cyr de France** : Monsieur le Maire indique que la rencontre des Saint-Cyr de France aura lieu les 14-15-16 septembre 2007 dans la commune de Saint-Cyr les Vignes (Loire).
- **Association Culture Khmer** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un courrier de la nouvelle association Culture Khmer qui souhaite utiliser les salles communales (Campo Santo et occasionnellement sous la mairie) les dimanches après midi, pour répéter des danses et faire de la musique. Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande sous réserve de disponibilité des salles.
- **Elections présidentielles** : Monsieur le Maire rappelle que les prochaines élections présidentielles auront lieu le 22 avril 2007 et le 6 mai 2007, un tour de rôle afin de tenir le bureau de vote sera établi.
- **Courrier association préserver Saint-Cyr** : Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de l'association « Préserver Saint-Cyr » contenant des remarques au sujet de la zone industrielle ouest, la CCBA et l'assistance maternelle. La Communauté de Communes n'ayant pas la compétence scolaire ne peut intervenir pour l'école. Le conseil municipal avait souhaité, fort logiquement, connaître le coût financier de la prolongation de l'emploi d'aide maternelle avant de se prononcer (voir ci-dessus). La réponse proposée est validé à l'unanimité par le conseil municipal.